

29. Comité Jeunesse Vallée-des-Lacs – Souper conférence
 30. Soumission toilette au Parc Belvédère
 31. Appui au projet de visioconférence - CRSBP
 32. Affaires nouvelles
Période de questions
 33. Clôture de la séance
- Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

86-19 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 4 MARS 2019

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 4 mars 2019 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

87-19 4. COMPTES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

Salaires	Employés	17 243.63 \$
Membres du conseil	Rémunérations et allocations	5247.40 \$
	Total	22 491.03 \$

Chèque # 13511 à # 13544	Chèques de la liste des comptes du 4 mars 2019	
Chèque # 13545 Hydro Québec	Lumières de rue	2436.21\$
Chèque # 13546 AFBL	Réso 67-19 adhésion	65.00\$
Chèque # 13547 Corporation du Lac	Réso 69-19 Appui enseigne lumineuse bureau municipal	8000.00\$
Chèque # 13548 Camping Québec .com	Réso 72-19 Frais de classification	287.84\$
Chèque # 13549 OMHT	Réso 75-19 Différence au budget	429.00\$
Chèque # 13550 Sport-inter .com	Réso 78-19 Tubes de glisse	579.25\$
Chèque # 13551 Rte Monts N-Dame	Réso 81-19 Cotisation 2019 pour membres (12) (réso 81-19)	60.00\$
Chèque # 13552 Shaw Direct	Chalet tv mars 2019	70.12\$
Chèque # 13553 CNESSST	Avis cotisation	199.70\$
Chèque # 13554 Hydro Québec	Frais électricité	9878.32\$
Chèque # 13555 Déry télécom	Téléphone (6)	315.54\$
Chèque # 13556 Pauline Beaulieu	Gestion chalets MARS 2019 (Réso 388-18)	104.88\$
Chèque # 13557 Chantal Corbin	Ent. mars 2019 (Réso 318-16 et 354-18)+ Déneig.	1203.55\$
Chèque # 13558 Marco Beaulieu	Réso 346-18 Loisirs du 3 mars au 16 mars 2019	1760.00\$
Chèque # 13559 Revenu Canada	Remises mars 2019 (eur)	1868.53\$
Chèque # 13560 Revenu Québec	Remises mars 2019 (eur)	1621.87\$
RA Fondation CSN	Cotisation des employés 24-02-2019 au 23-03-2019	529.85\$
Visa Bureau en gros	Support à cartes	68.97\$
Réno-Dépôt	Ampoules pour éclairage patinoire	227.58\$
Bureau en gros	Papier lettre et légal	131.05\$
RACJ	Permis (Tournoi de hockey) et remb. reçu de Marco Beaulieu	89.00\$
	Total	29 926.26\$

COMPTES À PAYER

1. Air Liquide	Produits pour soudure	59.43\$
2. Jonathan Leblanc-Breault	Repas formation	7.41\$
3. Carrefour du Camion	Pièces camion hiver	416.66\$
4. CDC Hydraulique	Réparation tracteur trottoirs	148.32\$
5. Croix Rouge Québec	Entente services sinistrés	160.00\$
6. Croix Rouge canadienne	Formation Réso 32-19	219.89\$
7. École National Pompiers	Examens (10) pompier 1 section 1 et MDS	1625.00\$
8. Les Éditions Juridique FD	Renouv. Service mise à jour	84.00\$
9. Entreprise Boucher et Santerre	Essence	906.65\$
10. Fonds information du territoire	Avis mutations (3)	12.00\$
11. FQM	Conférence web prog. Aide financ.	68.99\$
12. Garage Éric Rioux	Ouvrage	36.22\$
13. Groupe Voyer inc.	Frais vérification pompe eau potable	488.64\$
14. Les services Kopilab	Copies Toshiba	162.49\$
15. Labrie Mélissa	Déplacement formation pompier (N-D-D-LAC)	47.30\$
16. Lavoie Francis	Frais déplac. + repas formation	213.32\$
17. Livre tout	Frais livraison	21.16\$
18. Macpek	Antigel - pièces camion hiver	800.09\$

19. Les matériaux du Lac	Loisirs (toilette et prod.) Garage produits	280.08\$
20. Mécanique JL 2017 inc.	Gaz camion incendie	19.60\$
21. Municipalité Biencourt	Réso 32-19 Frais déplac. Mont Citadelle Formation	30.60\$
22. Municipalité de Squatec	Réso 32-19 Frais Julien Formation sinistre	53.50\$
23. Nettoyeur Christine	Service	41.39\$
24. Pétroles JMB	Diesel 1607.3 l à 1.0630\$ (14-02-2019)	1964.42\$
	Diesel 1523.1 l à 1.1060\$ (04-03-2019)	1936.81\$
	Diesel 1872.7 l à 1.1190 \$ (12-03-2019)	2409.36\$
23. Pièces Auto Rimouski	Camion hiver (courroie)	545.21\$
25. Purolator	Messagerie eau mars	10.74\$
26. RJDT	Frais mensuels 2/10	5077.10\$
27. Samson Électrique	Éclair. Rue + Patinoire	1227.99\$
28. Sheink Nadia	Déplacement RJDT	40.00\$
29. Stanley	Contrat un an système d'alarme	387.42\$
30. Surplus Général Tardif	Vêtements pluie garage	133.24\$
31. WURTH	Petits outils garage (mèche)	75.05\$
TOTAL COMPTES À PAYER		<u>19 710.08\$</u>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.



Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

1. Reçu un chèque du Ministère de la Famille de 13 500 \$ correspondant à 90 % de notre projet de 15 000 \$ de garde pendant la période estivale 2019. Le solde sera déboursé à la fin du projet et de la reddition de compte.
2. Reçu par dépôt direct 12 000 \$ du Ministère de la sécurité publique Aide pour le Volet 2 de notre Plan de sécurité civile.
3. Reçu accusé réception du bureau du député Denis Tardif de notre demande PPA pour les travaux au rang Bédard 2019.
4. Lettre du MSP sur la Préparation crue printanière 2019 ».
5. Courriel du MSP – Communiqué Plan de sécurité incendie 2019-2020 nous informant que le ministère peut effectuer des inspections de SSI. Au début du mois de mars, une lettre sera transmise à chaque municipalité ciblée. (Aléatoirement choisie).
6. Communiqué de presse de la MRC de Témiscouata maintenant 51 points d'accès Internet sont en fonction dans le Témiscouata, les Basques, le Kamouraska, la Matapédia et la Matanie.
7. Tourisme Témiscouata lance son concours « Séjour gastronomique pour 2 personnes » à gagner. Tirage le 6 décembre 2019. On s'inscrit à www.tourismetemiscouata.qc.ca/concours
8. Nouvelle : Témiscouata-sur-le-Lac accueillera son tout premier Défi Everest, Samedi, le 14 septembre 2019 qui consiste à effectuer 165 montées sur les rues Ouellet et Médard afin d'équivaloir au dénivelé du Mont Everest. Levée de fonds pouvant aider un organisme local de leur choix. Une soirée d'information aura lieu mercredi, le 10 avril à 19 h salle Témiscouata de Témiscouata-sur-le-Lac.
9. Reçu par dépôts directs pour nos projets TECQ 2018 : 234 148.97 \$ et à la même date pour nos projets 2019 : 71 433.03 \$ et 63 558 \$ le 15 mars pour un total de 369 140 \$. Avions reçu en 2018 : 35 848 \$. Un grand total reçu de 404 988 \$ pour un total de projets de 553 907 \$. Il reste 31 712 \$ à recevoir + la retenue de 117 207 \$ à recevoir après la reddition des travaux probablement en 2020.
10. Reçu par dépôt direct le 1^{er} avril le 2^e versement de l'aide de 14 000 \$ pour les travaux au chemin des Chalets.
11. Culture Bas-Saint-Laurent nous écrit pour que nous devenions membre au coût de 100 \$/année.
12. Reçu le procès-verbal de la séance du 29 janvier de la RJDT ainsi que les documents de la rencontre du 27 mars.

6. PRÉSENTATION D'UN ORGANISME

Aucun organisme de présenté.

88-19

7. DÉPÔT RAPPORT PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE ET PAIEMENT

La municipalité a engagé à contrat M. Julien Colpron-Tremblay afin d'effectuer le mandat du Plan de sécurité civile (Résolution # 20-19) pour un montant de 4 500 \$. Les conditions de paiement étant pour le Volet 1 Section 1 : 500 \$ et le Volet 1 section 2 : 1000 \$.

En date du 22 mars le Volet 1 a été déposé accompagné de la facture LDA-01 de 1 500 \$.

Chaque membre du conseil a une copie du dit-document.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles approuve le Volet 1 déposé par M. Julien Colpron-Tremblay et acquitte sa facture de 1 500 \$ tel que résolu dans l'entente (Réso 20-19).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

89-19

8. DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU 2018

La déclaration 2018 de Lac-des-Aigles a été soumise le 27 mars 2019.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt de la déclaration des prélèvements d'eau de l'année 2018.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

90-19

9. FORMATION – INSTRUCTEUR MDO

Réso 14-19. M. Francis Lavoie, directeur du service incendie a suivi la formation instructeur Matières dangereuses opération à Blainville les 9 et 10 février dernier.

Et celui-ci a réussi sa formation.

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite M. Francis Lavoie, directeur du service incendie qui a réussi la formation instructeur Matières dangereuses opération à Blainville les 9 et 10 février dernier.

Il est maintenant accrédité Instructeur MDO par l'École nationale des pompiers du Québec.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 159-19 – TARIFICATION INCENDIE AUTO NON-RÉSIDENTS

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 159-19

Le conseiller monsieur Serge Demers présente l'avis de motion et le projet de règlement # 159-19 décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule d'un non-résident.

PROJET DE RÈGLEMENT # 159-19 AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN TARIF LORS D'UNE INTERVENTION DESTINÉE À PRÉVENIR OU À COMBATTRE L'INCENDIE D'UN VÉHICULE D'UN NON-RÉSIDENT

ATTENDU QUE toute municipalité peut prévenir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financées au moyen d'un mode de tarification en vertu de l'article 244.1 de la loi sur la fiscalité municipale ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a édicté, par le décret 1201-89, le Règlement sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice des pouvoirs de tarifications des municipalités ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire adopter un règlement pour décréter que lorsque le service de protection incendie est requis pour prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule, que le propriétaire non-résident, soit assujéti à un tarif ;

ATTENDU QU'un avis de motion et la présentation du règlement ont été donné à la séance ordinaire du conseil le 1^{er} avril 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur

QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le présent règlement et qu'il soit statué et décrété par celui-ci ce qui suit :

ARTICLE 1

Lorsque le service de protection incendie est requis pour prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule, que le propriétaire non-résident, soit assujetti à un tarif de ;

- | | |
|---|--|
| a) Camion autopompe DX (et équipements) | 300 \$ / 1 ^{er} heure et 200 \$ / heure |
| b) Unité d'urgence avec équipements | 100 \$ / 1 ^{er} heure et 50 \$ / heure |
| c) Camion-citerne avec pompe portative de 18 forces | 200 \$ / 1 ^{er} heure et 100 \$ / heure |

Ces tarifs ne comprennent pas le salaire du chauffeur,

De plus, la municipalité facturera le coût réellement payé en salaires et avantages sociaux, selon les tarifs en vigueur au moment de l'intervention, pour le paiement du directeur, des pompiers volontaires et de tout autre employé demandé sur l'intervention.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

11. HIVER 2018-2019

Dépôt du détail des heures travaillées par les employés aux travaux d'hiver préparé par M. Berthier Beaulieu, contremaître.

91-19 12. REPRÉSENTANT MUNICIPAL SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE D'HABITATION DU TÉMISCOUATA

Reçu une lettre de l'Office d'habitation du Témiscouata.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme M. Michel Dubé, conseiller comme son représentant sur le Conseil d'administration de l'office d'habitation du Témiscouata, pour un mandat de 3 ans terminant en 2021.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

92-19 13. MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY – VOLET 2 MSP

Objet : Agence municipale Volet 2

Bonjour Francine,

Voici tel que discuter avec toi et Monsieur Julien Colpron-Tremblay.

Nous avons besoin de faire la demande d'aide financière et ainsi planifier notre centre de coordination et le centre de services aux sinistrés. Étant donné que nous avons notre contrat incendie avec vous et que vous êtes la municipalité la plus proche et apte à nous donner ce service, nous vous demandons la possibilité d'être regroupé avec vous. Merci. *Josée Sirois, Directrice générale et secrétaire-trésorière*

Demande de la municipalité de Saint-Guy pour obtenir notre acceptation d'un regroupement avec nous en sécurité civile en cas de sinistre (pour les missions : hébergement, ...) et ainsi pouvoir obtenir le 2 000 \$ additionnel au Volet 2 prévu au programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec.

Comme nous l'avons fait avec les municipalités locales de Squatec, Biencourt et Lejeune pour le volet 2.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte que la Municipalité de Saint-Guy se regroupe avec nous en cas de sinistre pour les besoins des missions : hébergement,...

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

93-19

14. DEMANDE À LA CPTAQ – AUTRE USAGE

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-des-Aigles a reçu, une demande d'autorisation à être faite à la CPTAQ de Messieurs Damien Bourgoïn, Roger Bourgoïn et Joseph Bourgoïn, pour la constitution d'une servitude, le 14 mars 2019, pour l'alimentation en eau de la résidence située au 90, route du Sud-du-Lac, appartenant à M. Damien Bourgoïn ;

ATTENDU QUE le fait de refuser la demande de messieurs Bourgoïn causerait des dommages au résident du 90, route du Sud-du-Lac ;

ATTENDU QUE selon l'inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole du lot visé par la présente demande et des lots adjacents est de classe 3, 4 et 7. Le potentiel agricole de ces lots est donc limité ;

ATTENDU QUE l'autorisation de la constitution d'une servitude sur le lot 5406052 pour l'eau alimentant une résidence sur le lot contigu 5406059 n'aura pas d'effet sur l'utilisation agricole des lots avoisinants ;

ATTENDU QUE les lots avoisinants ont une vocation uniquement forestière et qu'aucun ne possède de potentiel agricole ;

ATTENDU QUE cette servitude demandée qui se situe sur le lot 5406052 a servi de puits d'eau potable pour la résidence du 90, route du Sud-du-Lac appartenant à M. Damien Bourgoïn et ce depuis déjà plusieurs années ;

ATTENDU QUE ce lot 5406052 n'a pas été cultivé alors les possibilités de son utilisation à des fins d'agriculture sont très faibles ;

*ATTENDU QU'*aucun établissement de production animale ne se situe dans ce secteur ;

ATTENDU QUE de plus il n'y a pas d'espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui peut satisfaire la demande ;

ATTENDU QUE la superficie importante du lot de 26.15236 hectares signifie que la superficie de la servitude de 0.0712 hectares n'aura pas pour effet de déstructurer la zone agricole.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

QUE la Municipalité appuie Messieurs Damien Bourgoïn, Roger Bourgoïn et Joseph Bourgoïn, dans leur demande auprès de la CPTAQ car celle-ci ne contrevient pas aux règlements municipaux.

QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles recommande, en s'appuyant sur les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole, à la CPTAQ d'accepter la demande déposée par Messieurs Damien Bourgoïn, Roger Bourgoïn et Joseph Bourgoïn, entre autres, parce que cet usage résidentiel se fonde au milieu, car le milieu avoisinant possède des maisons donc l'homogénéité est respectée.

Que le préambule fait partie intégrante de cette résolution.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

15. PLAN STRATÉGIQUE

Une rencontre est à planifier Samedi, le 27 avril de 9 h à 15 h. Repas budget de 500 \$ Réso 63-19.

Présentes : le conseil, le CDL et les citoyens intéressés.

94-19

16. PROJET « LES JEUNES ET LE MONDE BIOALIMENTAIRE »

Initiative de Québec en Forme, 100° rassemble une communauté de gens engagés dans la promotion des saines habitudes de vie chez les jeunes. Il s'agit d'un espace d'échange et de partage, à la fois réel et virtuel, propice au bouillonnement d'idées et à l'essor de vos projets.

« 100 degrés » offre la possibilité de leur soumettre un Projet pour obtenir une aide financière afin de rapprocher les jeunes du monde bioalimentaire. Aide pouvant aller jusqu'à 5 000 \$. La date limite est le 5 avril.

Un projet a été monté. Aucun montant de participation municipale n'est demandé.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles soumette le projet « Les jeunes et le monde bioalimentaire » à 100 degrés

Et accepte de fournir une aide de 300 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5447

Maire

DG

17. PATINOIRE

95-19

17.1 DÉMOLITION

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande à Construction et Rénovation Jaro inc. des prix pour la démolition de la patinoire, qui devra être réalisée en mai et la construction d'une dalle de béton pour l'abri des joueurs.

L'entreprise doit disposer elle-même des débris de démolition à l'Éco centre.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

96-19

17.2 INAUGURATION

Samedi, le 15 juin 2019 - Inauguration de la patinoire

Invitations : Ministère de l'éducation, M. Fernand Bois, La Caisse, Le CDL et la population

Horaire de l'activité, discours, ruban à couper, Permis alcool ?? pour les Loisirs, buffet ???

Plaque commémorative ??

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles réserve un budget maximal de 2 000 \$ pour le repas du midi, les divers achats nécessaires pour cette occasion.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

97-19

18. BOUES ÉTANGS AÉRÉS – AGRONOMIE

En juin 2018 Réso 198-18 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage Mme Lise Dubé, agronome de Ferti-Conseil pour la surveillance des travaux à la carrière-sablière.

Et pour l'entreposage et épandage des boues organiques sur les terres agricoles.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate Mme Lise Dubé, agronome pour s'occuper du dossier des boues, demande d'avis projet au ministère, . . . au taux horaire de 2019.

Et Laboratoire Biologie (BSL) pour faire les analyses nécessaires à 250 \$ / échantillon.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

19. RAPPORT ACTIVITÉS ASTER – EXTRATERRESTRES SAMEDI, LE 9 MARS

Réso 49-19 ASTER – ANIMATION (SAMEDI, LE 9 MARS EN APRÈS-MIDI)

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles organise deux (2) activités, la 1^{ère} à la découverte des extraterrestres-Bricolage (4 à 7 ans) à 13 h 30 et la 2^e Communiquer dans l'univers : Extraterrestre, m'entends-tu? Atelier pratique (7 à 12 ans) vers 15 h avec l'animation d'Aster pour être tenues à l'Édifice municipal au sous-sol du 75, rue Principale à Lac-des-Aigles. Que Mme Nathalie Charron et M. Frédéric Dubé soient responsables de l'organisation de cette activité avec Aster.

Rapport sur les activités du samedi, 9 mars par Aster à 350 \$

- 1. La 1^{ère} activité a débuté à 14 h au lieu de 13 h 30.*
- 2. 7 personnes se sont présentées (parents et enfants)*
- 3. Bricolage*
- 4. 2^e activité 9 personnes de 15 h à 16 h 30.*

L'animatrice était Mme Marie-Ève André

Activités pas trop intéressantes. À ne plus retenir.

98-19

20. SUBVENTION – FONDATION DE LA FAUNE

La municipalité a reçu l'aide de 2 000 \$ de la Fondation de la faune du Québec pour notre activité dans le cadre du Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles remette en partie, la subvention à l'Association de l'ensemencement en y retranchant les coûts pour l'achat de poissons au montant de 145 \$ qui eux seront remboursés par la municipalité à la Corporation de développement du lac qui a organisé l'activité d'initiation à la pêche de jeunes âgés majoritairement de 9 à 12 ans qui a eu lieu Samedi, le 12 janvier dernier lors du Tournoi de pêche.

Que la directrice générale soit autorisée à produire ces 2 chèques.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

21. ÉCLAIRAGE DEVANT LE 94, PRINCIPALE

Mme Alice Lebrun accepte que la lumière soit branchée mais que le coût du branchement soit aux frais de la municipalité. Par la suite elle ne chargera rien pour les coûts d'électricité.

Ce sujet est remis.

99-19 22. CENTRE DE MISE EN VALEUR DES OPÉRATIONS DIGNITÉ –
RENOUVELLEMENT ADHÉSION ET AGA

Reçu courriel d'invitation à participer à l'assemblée générale qui aura lieu Jeudi, le 4 avril 2019 à 19h à la Chapelle de l'église d'Esprit-Saint au 7, Des Érables. Et demande de renouvellement d'adhésion au coût de 60 \$.

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion pour 2019 à Opérations dignité au montant de 60 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

100-19 23. RÉSERVE DUCHÉNIER – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE ET ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ANNUELLE

Invitation à participer à une assemblée générale spéciale et à la 43^e assemblée générale annuelle de la Réserve Duchénier qui aura lieu jeudi, le 18 avril 2019 à 18 h pour AGS Projet de fusion avec Le Canyon des Portes de l'enfer et à 19 h AGA. L'endroit de l'assemblée sera à la salle municipale de Saint-Guy (52, rue Principale).

Aussi, le plan d'affaires déposé au Ministre responsable de la faune à Québec qui a pour thème: Réinventer la nature de Duchénier, une première au Québec: réserve faunique + parc naturel sera présenté lors de cette assemblée générale annuelle.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la municipalité de Lac-des-Aigles mandate Madame Vicky Ouellet et Messieurs Serge Demers et Steven Lévesque comme délégués de la Municipalité comme membres actifs pour assister à cette assemblée générale.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

101-19 24. EMPLOI ÉTÉ 2019

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles procède par offre d'emplois pour les 2 postes d'animateur (trice) des Jeux d'été soit 1^e Animateur (trice) en chef pour 40 heures à 15 \$/heure.

Et un 2^e pour Animateur (trice) à 13.50 \$ pour 30 heures/semaine.

Et ce pendant 7 semaines du 25 juin au 9 août.

Que les candidatures soient reçues d'ici le vendredi le 3 mai 2019 à 15 h.

Qu'un envoi collectif soit fait à toute la population et soit aussi affiché sur Facebook et sur le site Internet de la municipalité.

Et ce sujet sera traité à séance du conseil du 6 mai.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

102-19 25. RENOUVELLEMENT ADHÉSION URLS – UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIRS ET DE
SPORTS

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion à l'URLS au coût de 100\$ pour l'année 2019.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

103-19 26. FABRIQUE – SUIVI DE LA DEMANDE

Reçu les chiffres des États financiers 2018 de la Fabrique tel que demandé.
Revenus : 31 374.55 \$, Déboursés : 39 112.51 \$, DÉFICIT : 7 737.96 \$

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse réparer le toit de l'église à ses frais étant donné la situation financière difficile de la Fabrique. Budget maximal de 2 500\$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

104-19 27. SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai ;

Considérant que le thème « Découvrir c'est voir autrement » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

Considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

Par conséquent, il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles proclame par la présente la semaine du 6 au 12 mai 2019 « Semaine de la santé mentale » et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce « Découvrir c'est voir autrement ».

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

105-19 28. APPEL À LA MOBILISATION POUR SAUVER LES LACS

Courriel reçu le 21 mars de l'alliance pour la gestion du myriophylle

Le myriophylle à épis, communément appelée **plante zombie**, est une **espèce exotique envahissante** qui a infesté plus de 185 lacs et cours d'eau et envahit lentement et sans relâche toutes les régions du Québec. Concentrée dans des herbiers très denses, elle a un impact majeur sur la biodiversité, des conséquences économiques sur les activités nautiques et touristiques, pour les riverains et les municipalités ; des études démontrent une baisse des valeurs foncières relative à sa présence. C'est ce que réclame l'Alliance pour un Programme national de gestion du myriophylle. sauvonsleslacs.ca. Jean-Claude Thibault et Constance Ramacieri /pour l'Alliance pour voir la vidéo : <https://youtu.be/BE1fRCpQ4wU> proposition de texte d'accompagnement à la vidéo :

ATTENDU QUE les Nations Unies ont déclaré le 22 mars de chaque année : **Journée mondiale de l'eau** ;

ATTENDU QUE le myriophylle à épis (appelé plante zombie) représente une menace imminente pour la santé des lacs. Et envahit de plus en plus les lacs et rivières du Québec ;

ATTENDU QUE Alliance pour une programme national de gestion du myriophylle à épi demande aux acteurs du milieu de réunir leurs efforts afin de demander au Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'initier une **stratégie nationale** de gestion du myriophylle.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'initier une stratégie nationale de gestion du myriophylle pour :

- Prévenir la dissémination dans les lacs et cours d'eau non atteints ;
- Soutenir la recherche fondamentale et expérimentale ;
- Appuyer les associations et les municipalités aux prises avec le problème.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

106-19

29. COMITÉ JEUNESSE VALLÉE-DES-LACS – SOUPER CONFÉRENCE

Lettre de demande de commanditaire de Mme Claudy Ouellet du Comité Jeunesse de Vallée-des-Lacs qui met en place une campagne de financement pour l'organisation d'un souper-conférence pour les parents d'enfants de 5-17 ans des villages de Squatec, Biencourt, Lac-des-Aigles et St-Guy. Sur l'utilisation des écrans de manière sécuritaire.

L'activité aura lieu mardi, le 9 avril prochain à l'école secondaire de la Vallée-des-Lacs.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 50 \$ pour aider à l'organisation de ce souper-conférence par la Comité jeunesse de la Vallée-des-Lacs. Le chèque sera fait à l'Ordre de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

107-19

30. SOUMISSION TOILETTE AU PARC BELVÉDÈRE

Un devis a été préparé LDA-MUN-02-19.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles procède à la demande de soumission de gré à gré auprès de Construction et Rénovation Jaro 90 inc. pour la Construction d'une toilette au Parc belvédère. Selon les documents d'appel d'offres LDA-MUN-02-19.

Que le soumissionnaire ait jusqu'au 30 avril à 15 h pour déposer leur soumission au bureau municipal A/S Mme Francine Beaulieu, 73, rue Principale LDA GOK 1V0.

L'ouverture se fera à 15 h 30.

Qu'elle nomme comme surveillant de chantier, M. Berthier Beaulieu, contremaître.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

108-19

31. APPUI AU PROJET DE VISIOCONFÉRENCE – CRSBP

Le conseil municipal de Lac-des-Aigles considère que l'implantation de la Visioconférence dans les bibliothèques du Bas St-Laurent, aura des effets bénéfiques pour les loisirs publics et sociaux, culturels et économiques importants, et constitue une contribution déterminante à la société au niveau des communications.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie le CRSBP - Réseau BIBLIO du Bas-St-Laurent dans ses démarches de financement auprès des instances gouvernementales.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles considère ainsi que :

- L'implantation de la Visioconférence, aura un effet bénéfique au niveau de la modernisation des communications.
- La Visioconférence contribuera au développement social des communautés.
- La Visioconférence aura pour effet d'offrir à nos régions un service de communication moderne, que ce soit pour le secteur culturel entre bibliothèques ou pour les organismes communautaires ou encore pour le milieu municipal.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

32. AFFAIRES NOUVELLES

109-19

32.1 DEMANDE DE COMMANDITE G.R.I.S.

Courriel de Mme Valérie Gauthier, enseignante à l'école secondaire Vallée-des-Lacs à Squatec demandant une commandite pour une activité d'improvisation de jeunes du secondaire, le 9 mai prochain. G.R.I.S. Grand rassemblement d'Improvisation Secondaire.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 100 \$ à l'École secondaire Vallée-des-Lacs pour l'activité du 9 mai prochain du G.R.I.S.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

110-19

32.2 DEMANDE D'UN CITOYEN – GEL DE DRAIN

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate M. Berthier Beaulieu, contremaître pour aller creuser et trouver le lieu du gel soit sur le terrain du propriétaire ou celui de la municipalité au garage du 14, rue Sirois.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

32.3 ÉCLAIRAGE TERRAIN DE BALLE

Lumières brisées à réparer d'ici l'été.

Peut-être sur le nouveau programme TECQ à venir, sous amélioration énergétique (DELL).

Ou projet à demander à Hydro-Québec

111-19

32.4 DÉMISSION - CONSEILLÈRE

Mme Nadia Sheink, conseillère # 5 nous informe qu'elle a vendu sa maison au Lac-des-Aigles et doit passer chez le notaire vendredi le 12 avril.

Si le contrat se signe, elle officialisera sa démission au conseil car elle déménagera à Squatec et ne sera plus résidente ni propriétaire au Lac-des-Aigles.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles remercie Mme Nadia Sheink pour ses 10 années (depuis 2009) comme conseillère au sein du conseil municipal de Lac-des-Aigles.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

32.5 RANG

Le mauvais état des rangs est souligné par Mme Vicky Ouellet, qui demande si une autre sorte de matériel pourrait être mis sur les rangs afin d'en faciliter la conduite.

112-19

32.6 ENVOI COLLECTIF – ÉQUIPEMENTS À DONNER ET COLPORTEUR

Le 7 avril prochain porte ouverte aux Loisirs pour dons d'équipements faire un envoi collectif et annoncer aussi M. Gilles Fradette, colporteur, vente et entretien d'équipements incendie de Sécurimax KRIB et NB.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un envoi collectif à toute la population pour annoncer ces événements.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

M. Daniel Bois, employé de travaux d'hiver pour la municipalité 2018-2019 est présent et remet la clé du garage et demande si la municipalité est satisfaite. Le maire répond oui ainsi que Berthier Beaulieu.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 87-19, 88-19, 98-19, 99-19, 102-19, 106-19 et 109-19.



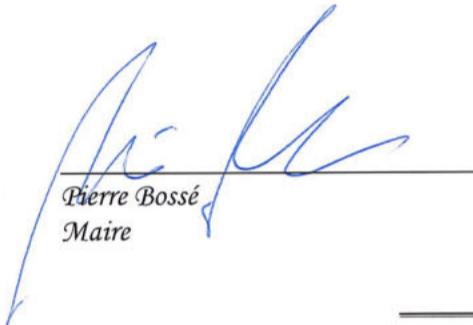
Francine Beaulieu, directrice générale

113-19 33. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

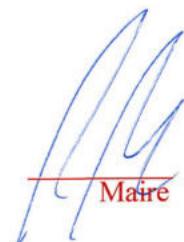
Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Pierre Bossé
Maire



Francine Beaulieu
Directrice générale



Maire



DG